



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2018/2019

### PROCES-VERBAL N° 9

---

Réunion du mardi 18 septembre 2018

---

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – JEREMIASCH – ORTUNO – GODEFROY

Excusés MM. MARTIN – LAWSON – LANOIX

---

#### **VILLE DE COLOMBES (92)**

##### **STADE YVES DU MANOIR – NNI 92 025 01 01**

Installations visitées le mercredi 12 septembre 2018 par M. JEREMIASCH dans le cadre d'une confirmation de classement. Était présent M. SOUICI, Adjoint au Directeur du Stade. Suite à cette visite, il apparaît à la C.R.T.I.S. que certaines dispositions concernant les bancs de touche sont à prendre avant de pouvoir utiliser ce terrain en compétition officielle.

Le rapport de cette visite est transmis à M. PELIN, Directeur du Stade, au club et à la C.D.T.I.S. du District des HAUTS DE SEINE.

#### **VILLE DE CRETEIL (94)**

##### **STADE DOMINIQUE DUVAUCHELLE 4 – NNI 94 028 01 04**

Installations visitées le jeudi 13 septembre 2018 par M. JEREMIASCH dans le cadre d'une confirmation de classement. Était présent M. LAMAND, Directeur du Parc des Sports. Suite à cette visite, la C.R.T.I.S. préconise l'autorisation d'utiliser ce terrain en compétition officielle au niveau 4 sye.

Le rapport de cette visite est transmis à M. LAMAND, au club et à la C.D.T.I.S. du District du VAL DE MARNE.

#### **VILLE D'ETAMPES (91)**

**STADE JEAN LALOYEAU – NNI 91 223 02 01**

Suite à la demande de la Ville d'ETAMPES, la C.R.T.I.S. envoie une chemise cartonnée de couleur jaune pour une demande d'un éclairage fédéral, et demande de lui renvoyer cette chemise avec les documents listés sur la page de garde, remplis et signés.

Information communiquée à M. BODIN du Service des Sports.

**VILLE DE SERVON (77)****PARC DES SPORTS DOMINIQUE STABILE – NNI 77 450 01 01 – 77 450 01 02**

Installations visitées le vendredi 15 septembre 2018 à 14 h 00 dans le cadre d'un classement initial de deux nouveaux terrains synthétiques susnommés et de nouveaux vestiaires. Etaient présents lors de cette visite Mme DUL, Directrice Générale des Services, Mme BECOURT, Responsable Urbanisme, M. VILLACA, Maire de SERVON, M. FOURMENT, Maître d'Œuvre, M. LEQUEUX de la Sté Roussel, M. LAMINZANA de la Sté ALGECO. M GODEFROY représentait la C.R.T.I.S. et M. LEMEE représentait la C.D.T.I.S..

Il a été remis à Mme DUL les chemises de demande de classement des terrains et des éclairages. Ces chemises devront être retournées à la C.R.T.I.S. avec tous les documents demandés.

Par ailleurs il a été demandé à la Mairie de SERVON un courrier précisant la suppression de deux terrains de Football en pelouse naturelle situés 12-38 rue de la Marne à SERVON (77170).

En attendant, la C.R.T.I.S. classe ces deux terrains pour une durée de six mois maximum en FOOT A 11 SYE provisoire.

Information communiquée à Mme DUL, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE ET MARNE.

**VILLE DE PLAISIR (78)****STADE BERNARD GIROUD – NNI 78 490 01 01**

La C.R.T.I.S. accuse réception du rapport du délégué du District des YVELINES (match Plaisir / Coignières du 08/09/2018). Ce dernier informe la C.R.T.I.S. que les vestiaires arbitres servaient de stockage pour des matériaux. Une visite de contrôle sera effectuée par M.VESQUES de la C.R.T.I.S..

Information communiquée à M. MEITH, Directeur du Service des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District des YVELINES.

<b>CLASSEMENT ECLAIRAGE FEDERAL</b>
-------------------------------------

**VILLE DE TORCY (77)****COMPLEXE SPORTIF DU FREMOY – NNI 77 468 01 01**

Mesures relevées par M. JEREMIASCH le 17 septembre 2018.

Total des points : 6730 lux

Eclairement moyen : 269 lux

Facteur d'uniformité : 0,80

Rapport E min/E max : 0,60

**Avis favorable pour une confirmation en niveau E4.**

<b>CLASSEMENT ECLAIRAGE REGIONAL</b>
--------------------------------------

**VILLE DE DAMMARTIN EN GOELE (77)****STADE ROLAND MORICEAU – NNI 77 153 01 02**

Mesures relevées par M. JEREMIASCH le 12 septembre 2018.

Total des points : 4555 lux

Eclairement moyen : 182 lux

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport E min/E max : 0,52

**Avis favorable pour un classement initial en niveau E5.**

**CLASSEMENT TERRAINS SYE****VILLE DE CHATILLON (92)****STADE GUY MOQUET N° 2 – NNI 92 020 01 02**

Installations visitées par M. MARTIN le 13 septembre 2018.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour une confirmation de classement en niveau 5 SYE** sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S. (Mesures des qualités sportives et de sécurité à faire rapidement avant un changement de niveau inférieur).

**VILLE DE FERRIERES EN BRIE (77)****STADE DE LA TAFFARETTE – NNI 77 181 01 02**

Installations visitées par M. GODEFROY le 18 avril 2018.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour une confirmation de classement en niveau 6 SYE** sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S. (Mesures des qualités sportives et de sécurité du 15 décembre 2017).

**VILLE DE CRETEIL (94)****STADE DOMINIQUE DUVAUCHELLE N° 2 – NNI 94 028 01 02**

Installations visitées par M. JEREMIASCH le 13 septembre 2018.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour une confirmation de classement en niveau 5 SYE** sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S. (Mesures des qualités sportives et de sécurité du 12 avril 2018).

**VILLE DE NOISY LE SEC (93)****STADE SALVADOR ALLENDE – NNI 93 053 01 01**

Installations visitées par M. JEREMIASCH le 10 septembre 2018.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour une confirmation de classement en niveau 3 SYE** sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S. (Mesures des qualités sportives et de sécurité du 26 juillet 2018).

**CLASSEMENT TERRAIN****VILLE DE CHATILLON (92)****STADE GUY MOQUET N° 1 – NNI 92 020 01 01**

Installations visitées par M. MARTIN le 13 septembre 2018.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour une confirmation de niveau en 5.**

**DEMANDE D'AVIS PREALABLE****VILLE DE BONDY (93)****STADE ROBERT GAZZI – NNI 93 010 01 01**

Cette installation était classée au niveau 6 S.

Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 100m x 60m.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la rénovation du terrain.

Elle émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour la mise en place d'un gazon synthétique de niveau 6 SYE, avec un éclairage de niveau E5, sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014, avec la prise en compte des observations suivantes :

. les dégagements le long des lignes de touche devront être portés à 2,60m pour « absorber » les buts A8 rabattus ;

. faire le tracé A8 conformément à l'annexe 1.2 du Règlement des Terrains.

La C.R.T.I.S. rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance **de cinq années d'utilisation.**

**DEMANDE D'AVIS PREALABLE (ECLAIRAGE)**

**VILLE DE BONDY (93)**

**STADE ROBERT GAZZI –NNI 93 010 01 01**

Le dossier de demande d'avis préalable concernant l'éclairage a été étudié lors de la réunion de la Commission du 18 septembre 2018.

La C.R.T.I.S. précise qu'elle donne **un avis préalable favorable de niveau E5** à cette demande relative à l'éclairage.